Section Comdata - Télécom

# Prime de transport :

## DANGER SUPPRESSION !?

**Lors d'une réunion, la Direction a fait part de son souhait de supprimer la prime de transport acquise lors des négociations NAO 2018 pour le motif suivant : « *Son traitement social n'étant plus conforme aux prévisions et aux intentions initiales de la Direction et des Organisations Syndicales et sa pertinence n'étant pas avérée…*» ❐ N'y aurait-il pas là une raison fiscale ?!**

## SUD CONTESTE LE MOTIF DE CETTE SUPPRESSION !

**<u>Les raisons</u> : Tel quel, cela veut dire que l'ensemble des Organisations Syndicales signataires ne souhaite plus maintenir cet avantage gagné lors des négociations de 2018, au détriment des salarié-e-s et bien sûr, en faveur de la Direction.**

La Direction propose également la redistribution de ce montant (16,50 euros) vers l'augmentation du Ticket Restaurant (TR) d'un montant de 1 euro pour chaque Ticket Resto acquis. **En résumé, la participation salariale est de 40% celle de l'employeur 60%.**

**Le calcul de la Direction est le suivant :**

- **Pour l'employeur : 4,56 euros (soit 60% du montant du ticket restaurant).**
- **Pour le salarié : 3,04 euros (soit 40% du montant du ticket restaurant).**
- **Ce qui donne le ticket restaurant à 7,60 euros au lieu des 6,60 euros soit une augmentation de 1 euro !**

## SUD CONTESTE LE MONTANT À REDISTRIBUER !

**<u>Petit calcul</u> : Sur 1 euro il y a 60 centimes de participation patronale et 40 centimes de participation salariale.**

En moyenne un salarié obtient 20 TR par mois s'il travaille tous les jours.

**Et de se poser la question si ce ne serait pas plutôt 21 TR ?**

Si on multiplie 0,60 euro par 20, on est à 12,00 euros donc bien loin des 16,50 euros qui sont actuellement versés chaque mois en prime de transport.

De plus, lorsqu'un collaborateur sera en repos, en congé ou absent, l'entreprise économisera tous les TR qui ne seront pas distribués, alors qu'aujourd'hui la prime est acquise dès que le salarié travaille 1 jour dans le mois.

**Pour SUD, les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) sont des négociations d'entreprise et non des chambres d'enregistrements des « restes » que la Direction daigne donner aux salarié-e-s. Aux attentes fortes des salarié-e-s, de reconnaissance de leurs contributions aux résultats à travers une progression des salaires et des augmentations collectives pour toutes et tous, revendications portées par le syndicat SUD, l'entreprise fait la sourde oreille. Elle ne nous répond toujours pas ni dans ces NAO ni en se saisissant de la prime Macron pour redistribuer une partie des richesses que nous avons créées !**

**Section SUD APT 13 - COMDATA - TÉLÉCOM**
290 Avenue Galilée Parc Cezanne II Bat H 13090 Aix en Provence - Tél Port : 06.50.99.74.19
Mail : sud13comdata@orange.fr / Site internet : www.sudptt13.org / Facebook : www.facebook.com/sudapt13

# AU BOUT DU BOUT, RIEN DU TOUT OU PRESQUE ! C'EST INACCEPTABLE !

**COMDATA peut faire mieux, notamment sur les augmentations collectives, l'égalité professionnelle, la promotion, le social, elle a l'argent !!! Comme le prouve le train de vie de la Direction et ses rachats d'entreprises à travers le monde !**

# LE SYNDICAT SUD RAPPELLE LES REVENDICATIONS PORTÉES LORS DES NAO 2018

## MESURES FINANCIÈRES :

- Passage de 50/50 à 60/40 pour la cotisation prévoyance.
- Prime pour l'annualisation (peu importe le nombre de semaines hautes).
- Augmentation du Ticket Restaurant.
- Investissement dans le mobilier (chaises à remplacer...).
- Mutualisation : prime de polyvalence.
- Donner du sens aux objectifs en dissociant l'assiduité de la productivité.
- Un critère RH (retards et absences) ne devrait pas bloquer une prime dite de "productivité".
- Basculer le critère RH (retard - 15min 0 absence injustifiée) en mettant en place **une prime d'assiduité de 16,50 euros mensuels**, correspondant à la prime de transport que veut supprimer la Direction… à moins bien sûr de tout faire pour l'éviter !!!

## PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE DANS L'ENTREPRISE :

- **Un « 13ème mois » pour TOUTES et TOUS.**
- **Une prime annuelle d'ancienneté :**
  - **5 à 10 ans** d'ancienneté : **100 euros**.
  - **10 à 15 ans** d'ancienneté : **150 euros**.
  - **+ de 15 ans** d'ancienneté : **200 euros**.

## BUDGET SOCIAL DU COMITÉ D'ENTREPRISE :

Nous demandons une revalorisation du montant du budget social du comité d'entreprise.

## MESURES SOCIALES :

- Congés enfants malade : augmenter les critères ou en jours ou en prise en charge.
- Congés payés acquis dès 3 ans d'ancienneté.
- 2 jours de repos consécutif pour le personnel senior systématique.
- Compteur positif journée 07h00 atteint : Le salarié peut poser sa journée.
- Coefficient : passer au coefficient au-dessus pour chaque catégorie.

## MISE EN PLACE DU HAUT DEGRÉ DE SOLIDARITÉ :

Nous demandons la mise en place des ateliers voir notre bulletin Prest'action.

**Section SUD APT 13 - COMDATA - TÉLÉCOM**
290 Avenue Galilée Parc Cezanne II Bat H 13090 Aix en Provence - Tél Port : 06.50.99.74.19
Mail : sud13comdata@orange.fr / Site internet : www.sudptt13.org / Facebook : www.facebook.com/sudapt13